



LES PERIMETRES REPORTES AU PLU-H

	Zone d'habitat dispersé		Zone d'habitat collectif		Programme d'aménagement d'habitat
	Zone d'habitat individuel		Zone d'habitat mixte		Programme d'aménagement d'habitat mixte
	Zone d'habitat collectif à densité élevée		Zone d'habitat individuel à densité élevée		Programme d'aménagement d'habitat individuel à densité élevée
	Zone d'habitat collectif à densité moyenne		Zone d'habitat individuel à densité moyenne		Programme d'aménagement d'habitat individuel à densité moyenne
	Zone d'habitat collectif à densité faible		Zone d'habitat individuel à densité faible		Programme d'aménagement d'habitat individuel à densité faible
	Zone d'habitat collectif à densité très faible		Zone d'habitat individuel à densité très faible		Programme d'aménagement d'habitat individuel à densité très faible

— COMME — ADRESSAIRE

PLAN LOCAL D'URBANISME & DE L'HABITAT

PLU-H

DECLINAISON COMMUNE

MISE A JOUR N°9
2024

TASSIN-LA-DEMI-LUNE

ANNEXE
C.4.3.2 - Périmètres reportés au PLU-H
Echelle : 1/5000

Valeur réglementaire limitée à l'intérieur du périmètre de la commune
(en cas de conflit, priorité à l'annexe)

MÉTROPOLIS
GRAND LYON